

est portée contre un autre, soit directement ou indirectement, il ne s'en suit pas qu'elle doive être fondée. Il peut parler des circonstances "remarquables" relatives au chemin de fer de Pictou; il peut dire que toutes les circonstances relatives à ce chemin étaient d'un "caractère remarquable," mais cela ne prouve rien contre l'homme contre lequel il fait des insinuations.

L'honorable député est également en faute lorsqu'il parle des comtés de l'Ontario. Il dit qu'aucun comté n'a été risqué à moins que "de temps immémorial" il ne fût reconnu comme comté conservateur. Il est tout à fait évident que l'honorable député n'en connaît pas plus long sur cette question que sur les autres questions dont il a parlé devant cette Chambre. Northumberland Est a été représenté en cette Chambre,—et lui, comme Orateur de l'époque, devrait le savoir—Northumberland Est, dis-je, a été représenté par un homme qui est mort depuis, pendant une grande partie du temps depuis la confédération; mais, avant cette époque, par feu M. Biggar, et auparavant il était représenté par M. Ross, frère de l'honorable John Ross. C'est un de ces comtés qui sont allés d'un parti à l'autre; les élections qui y ont eu lieu ont été probablement dirigées et conduites plutôt d'après les sentiments personnels que par toute autre cause. Si l'honorable député connaissait quelque chose de la dernière élection qui a eu lieu dans cette division il saurait que ce sont les préjugés du parti auquel il s'est rallié qui ont défait M. Kennedy; il a dû sa défaite plutôt à sa religion qu'à ses principes politiques. Cependant nous le voyons se vanter d'appartenir à ce parti et d'en être le champion en ce pays; nous le voyons se glorifier en cette Chambre du résultat de cette élection.

Quant à Northumberland-Ouest, l'honorable député ne sait-il pas que pendant cinq ans, depuis la confédération, il a été représenté par M. Kerr, et ne sait-il pas qu'il était représenté par un membre du parti libéral avant la confédération? Et c'est une de ces divisions chancelantes qu'un parti ou l'autre a une chance égale d'enlever. Il a été dernièrement ouvert à la lutte, sans que l'on eût peur du résultat, et le peuple a exprimé la confiance qu'il avait dans la politique du gouvernement, cette question étant la seule que l'on ait soulevée pendant la campagne. Cependant l'honorable député nous dit qu'aucun comté n'a été exposé à la lutte, à moins que ce ne fût un "comté conservateur de temps immémorial," comme il se plaît à le dire. Assurément, il n'osera pas dire que Carleton, situé dans sa propre province, soit un comté conservateur. Nous savons tous que les anciens députés de Carleton, avant 1878, étaient membres du Parlement libéral du Nouveau-Brunswick, et que ce comté a été pendant longtemps aux mains du parti libéral. Le dernier député, il est vrai, a été élu comme indépendant, mais, comme tant d'autres députés de cette province et de l'Ontario, il devint si dégoûté du programme de son parti et de la conduite qu'il tenait, et, surtout, de l'Orateur du dernier Parlement, qu'il ne put justifier l'appui qu'il leur donnait, ni devant sa conscience ni devant ses électeurs. Ils le lui ont repris pendant un moment. Ils ont gagné leur point sous ce rapport et ils ont droit à toute la consolation qu'ils peuvent en retirer.

Pictou, non plus, n'a pas toujours été représenté par un conservateur. Il a été représenté, en cette Chambre, par M. Carmichael, un ami de l'ancien gouvernement. Ce comté a été ouvert à la lutte et l'on a choisi un membre du Sénat pour s'y présenter, et cela, de plus, dans un temps où nous n'osions pas risquer de comté dans les provinces maritimes; et il fut élu par une majorité plus forte.

J'avais supposé que le résultat de cette élection était dû surtout à la présence dans le comté du ministre des Chemins de fer, qui s'était rendu là pour aider ses amis et pour prouver au peuple que la politique du gouvernement était la véritable politique pour le Canada, celle que tout patriote devrait appuyer dans l'intérêt de son pays; mais j'apprends maintenant que l'honorable député de Gloucester

M. BOWELL

(M. Anglin) était là; cela m'explique pourquoi la majorité contre le candidat de cet honorable député a été entre 200 à 300.

Il en a été ainsi dans Colchester. On a envoyé les hommes politiques les meilleurs et l'homme le plus habile qu'il y eût dans la Nouvelle Ecosse—je veux parler de M. Jones—pour disputer le comté à mon honorable ami le Président du Conseil. Ceux qui connaissent M. Jones et qui l'ont entendu en Chambre, savent que c'est un homme de talent, possédant de grandes connaissances, ils savent qu'il a fait allusion aux vieilles querelles qui se sont élevées en 1874-75-76, époque pendant laquelle le Président du Conseil était contre nous. Cependant, après des explications données aux électeurs par le Président du Conseil, sur la cause qui l'avait amené à prendre la position qu'il a prise, après un examen de la politique du gouvernement du jour, la présence de M. Ross, comme la présence de l'honorable député de Gloucester (M. Anglin,) dans le comté voisin, eût pour résultat l'élection de notre candidat par une majorité entre 400 et 500 voix.

Je ne parlerai pas de toutes les questions en particulier qui ont été soulevées dans ce débat, mais je ne pense pas que la Chambre ou le pays croit qu'il appartient au chef de l'opposition, ou, surtout à l'honorable député qui siège à ses côtés, de nous faire la leçon sur la fidélité aux principes ou au parti.

Je me souviens du temps où l'honorable député était, autant que qui que ce soit, un admirateur enthousiaste de certains membres qui siègent à la droite. Je me rappelle parfaitement et—peut-être en ai-je ou plus de connaissance que quelques autres—des raisons qui ont porté l'honorable député à désertier son premier chef. Je sais, aussi, que lorsqu'il vit une occasion d'avoir une position en désertant ses amis, il n'hésita pas à les désertier. Je sais que le chef actuel de l'opposition a toujours été un homme difficile à comprendre; il ne peut presque jamais être content et il ne l'a certainement jamais été d'en suivre un autre; pour employer une expression familière, il doit toujours être "le coq du poulailler." Au parlement local, il n'a pas été satisfait tant qu'il n'eut pas supplanté M. McKellar, qui était le chef du parti de la réforme. Et M. McKellar, comme un autre chef supplanté, suivit son nouveau chef et lui obéit pendant quelque temps. Il fut ensuite abondamment pourvu pour le reste de ses jours, et loin de moi l'idée de lui reprocher sa bonne fortune. La même ligne de conduite a été suivie en cette Chambre, et le ministre des Chemins de fer l'a parfaitement exposée. La nomination à une charge et le don d'un comté à une certaine personne, après qu'elle eût trahi son chef, sont des actes qui formeront la page la plus noire de l'histoire politique de l'honorable député, (M. Blake.)

Il ne fit pas beaucoup mieux lorsqu'il arriva en cette Chambre. En diverses occasions, quand sa conscience ne lui permettait pas de voter pour appuyer son chef, il trouvait moyen, avec trois ou quatre autres députés, de tourner les talons, un député passant par une porte, un deuxième par une autre et deux autres par une troisième porte. L'honorable monsieur a expliqué en dehors, à Cobourg, je pense, que lorsque sa conscience ne lui permettait pas d'enregistrer un vote en faveur de son parti et d'appuyer son chef, il croyait de son devoir de laisser la chambre. La chose s'est répétée souvent pendant les cinq ou dix dernières années. Je l'ai vu agir de la sorte lorsqu'il était ministre, à propos de questions qui me concernaient. L'honorable monsieur remue la tête. Quand le gouvernement dont il faisait partie, a été attaqué pour avoir donné une entreeprise à "son ami Moore," il dit que, vu qu'il était personnellement concerné dans la question, il ne pouvait voter et il sortit de la chambre. Sa conscience ne lui permettait pas, sans doute, de voter sur une question à propos de laquelle il a été lui-même attaqué, quelque fausse qu'ait pu être l'accusation.

Voilà, M. l'Orateur, la ligne de conduite qu'il a suivie. Le ministre qui conduisait alors le gouvernement, ne lui